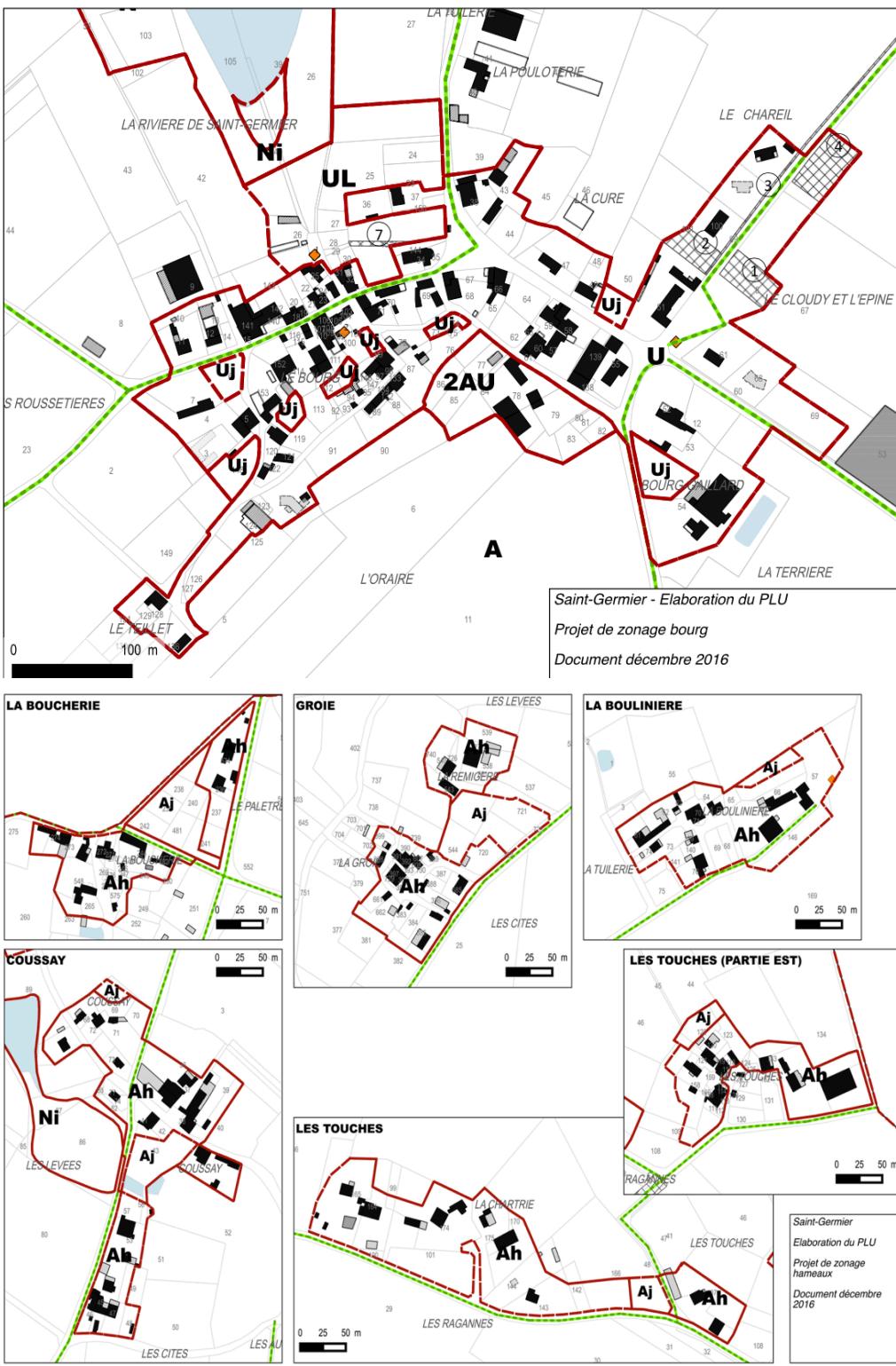


4 - Réunion Publique / PLU



urbanisation souhaitée par le SCOT, celui du Pays de Gâtine est plus gênant, car le plan d'urbanisme doit impérativement le respecter ; ce qui ne semblait donc pas être le cas.

En bref, le projet de PLU a donc été remanié en proposant de réduire encore les surfaces constructibles pour aboutir au chiffre impératif de 2,5 hectares. Cela a été fait en adoptant le principe que, si sur une parcelle de 1000m², seuls 500m² sont constructibles, la parcelle est en fait constructible. De ce fait, environ 25 parcelles restent ou deviennent ainsi constructibles, une grande moitié dans le bourg et le reste dans les cinq hameaux les plus importants.

Outre la réunion publique du 28 Janvier, les documents du PLU seront consultables en mairie du 23 Janvier au 4 Février, et un cahier d'observations sera ouvert pour que chacun puisse s'exprimer.

Mairie de Saint-Germier
3 rue de la Mairie - 79340 Saint-Germier
+33 (0)5 49 69 01 82 - saintgermier.mairie@orange.fr
www.saintgermier79.com

Janv. 2017, Édition #12

PLU

Nouvelles modifications

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a déjà fait l'objet de quatre réunions publiques et d'une exposition en mairie. Il avait été adopté par le Conseil municipal le 1er Juillet 2016 et une enquête publique était prévue à l'automne suivant.

Lors de la consultation des personnes publiques associées, deux avis défavorables ont été néanmoins recueillis. Les services de l'Etat se sont d'abord opposés à l'extension des hameaux pour privilégier leur densification. Puis le Pays de Gâtine, rédacteur du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), a considéré que les extensions urbaines de l'ordre de 4 hectares, étaient trop importantes eu égard aux principes posés, et qu'il fallait urbaniser à hauteur de 2,5 hectares.

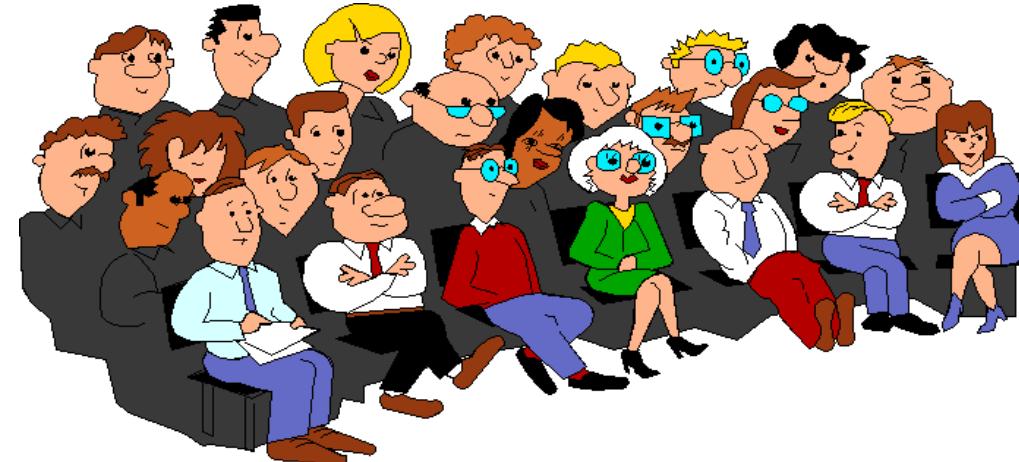
Si l'avis de l'Etat mérite débat et argumentation car les hameaux représentent à ce jour la moitié de la population du village et leur densification n'est pas compatible avec la porosité agriculture-urbanisation souhaitée par le SCOT, celui du Pays de Gâtine est plus gênant, car le plan d'urbanisme doit impérativement le respecter ; ce qui ne semblait donc pas être le cas.

Bulletin réalisé et imprimé par nos soins en 115 ex.

SAINT GERMIER 79 Infos

www.saintgermier79.com

JANVIER 2017,
Édition #12



"Le seul mauvais choix est l'absence de choix".

Amélie NOTHOMB
romancière Belge

"Réunissons-nous le 28 Janvier pour décider."



Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler lors du traditionnel repas communal organisé en début d'année et où, pour notre grande fierté, assistait la moitié de notre village, l'année 2017 qui s'annonce va s'articuler autour de deux événements urbains majeurs.

Tout d'abord, la mise en service du parc éolien du Boucard en Novembre va modifier le paysage, nous apporter des recettes directes et fournir aussi de l'énergie verte à chacun d'entre vous.

Ensuite, la réalisation de l'assainissement collectif dans le bourg, prévue sous six mois, générera d'importants travaux avec notamment l'enfouissement des derniers réseaux électrique et téléphonique, ainsi que

l'éclairage. Ceci sera surtout l'occasion de refondre et de repenser tous les espaces publics, ce qui constituera assurément une transformation concrète de notre environnement et de notre cadre de vie.

Enfin, 2017 sera aussi l'achèvement d'actions entamées ces deux dernières années. Il faudra trouver un consensus sur les aménagements à prévoir pour faire du parc de l'étang l'élément d'attraction et de rassemblement de la commune. Il faudra également arrêter le PLU, c'est à dire déterminer les conditions du développement et de la valorisation de notre paysage et de notre quotidien.

C'est à cet effet qu'est rédigé ce premier bulletin de l'année et que **vous êtes tous conviés à la Réunion publique du samedi 28 Janvier 2017 10h à la salle des fêtes**.

Votre maire, Jean-François LHERMITTE

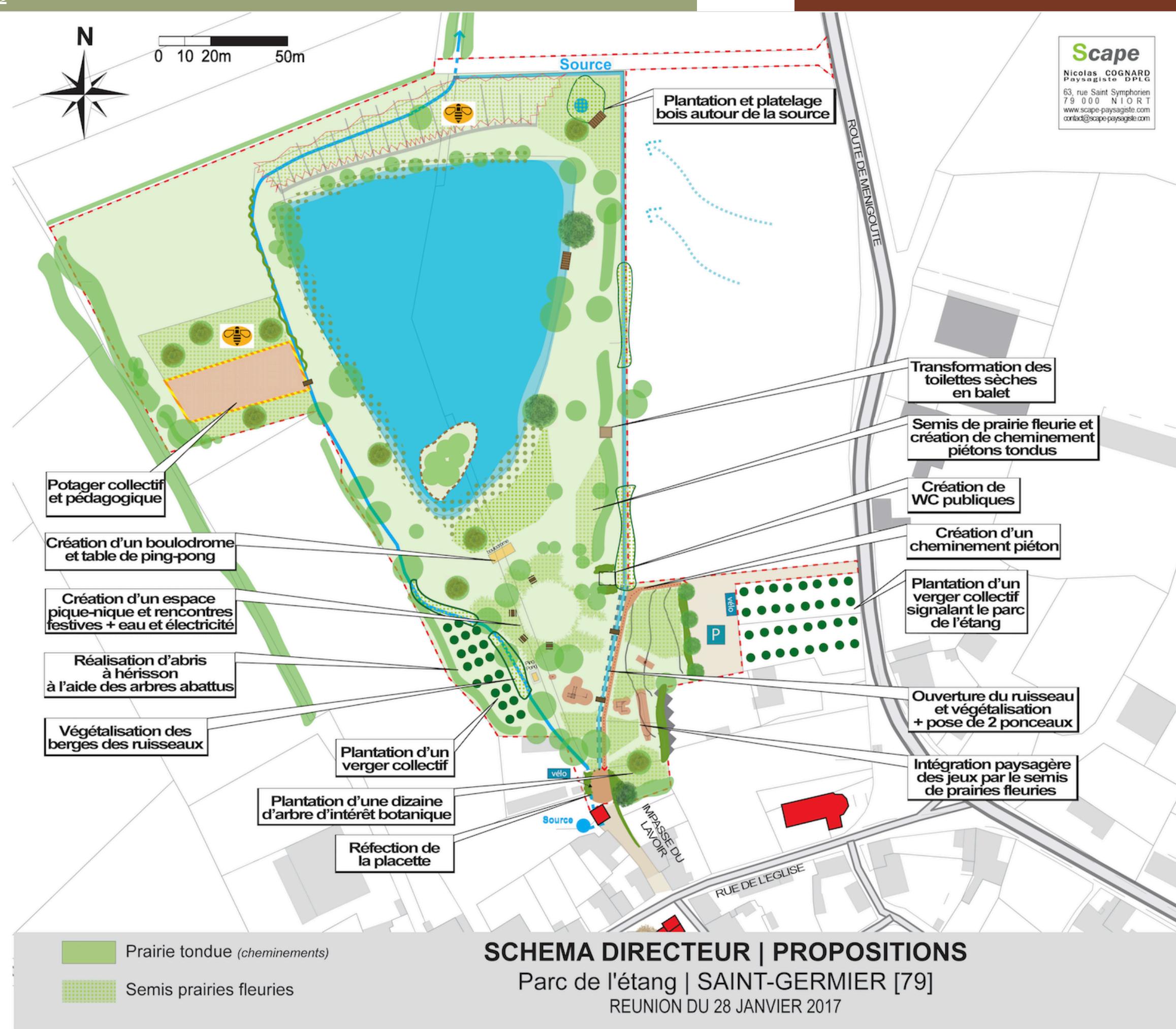
Dans ce numéro :

2 & 3 – Aménagement du parc de l'étang. Après plusieurs mois de discussions et de réflexion menées avec les paysagistes du cabinet niortais SCAPE, plusieurs options sont proposées aux habitants pour action.

4 – Plan Local d'Urbanisme. Les avis défavorables de l'Etat et du Pays de Gâtine nous imposent de faire évoluer le projet initial.



Ouverture à compter de Janvier 2017 :
Mercredi de 8h à 12h et de 13h à 17h
Jeudi de 9h à 13h et de 14h à 18h
et sur rendez-vous



Aménagement du parc de l'étang

Le cabinet d'études SCAPE a soumis plusieurs propositions suite aux consultations publiques. Il s'agit désormais de choisir les options lors de notre prochain rendez-vous du 28 Janvier.

Après une présentation globale des objectifs et des perspectives, le projet d'aménagement du parc de l'étang communal pourrait être décliné en un certain nombre d'actions ci-contre :

- 1) Ouvrir le ruisseau Est à l'air libre avec la création de deux passerelles en bois.
- 2) Créer un espace de rencontres festives avec tables et bancs, et équipé de points d'eau et d'électricité pour les manifestations, les concerts, etc.
- 3) Créer un cheminement piéton grave bitume entre le parking près de la route de Ménigoute, l'espace rencontre et l'entrée Sud (lavoir).
- 4) Réfection de la placette Sud (lavoir) et aménagement d'un espace pour les vélos.
- 5) Aménagement de la source (voir le point bleu sur le plan).
- 6) Plantation d'arbres et rénovation ou création de berges.
- 7) Réaliser un cheminement piéton autour de l'étang, uniquement par la mise en place d'une tonte régulière.
- 8) Créer une prairie fleurie avec tonte bi-annuelle qui diminuerait le coût d'entretien et favoriserait la biodiversité.
- 9) Ponton sur une des berges de l'étang.
- 10) Créer un boulodrome et installer des tables de ping-pong.
- 11) Construire un balet et des WC publiques.
- 12) Créer des vergers collectifs